

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1975)  
**Heft:** 311

**Artikel:** La coopération au développement : la grande confusion des définitions  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1028558>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La coopération au développement : la grande confusion des définitions

Pour combien de temps a-t-on refermé le dossier des relations de la Suisse avec les pays en voie de développement après la dernière dérobade du National (cf. DP 310) refusant d'adopter le texte légal qui aurait fixé les bases de la contribution helvétique en la matière ? Même si un vote populaire est prévisible — et souhaitable — à plus ou moins longue échéance, nul ne sait en réalité jusqu'à quand les parlementaires reculeront, par crainte de réactions nationalistes orchestrées par Schwarzenbach et les siens, l'ouverture d'un vrai débat, indispensable entre tous, sur le sujet.

Il reste que si les Chambres semblent dominées, sur ce point comme sur d'autres en cette période de l'année, par des soucis électoraux, la Confédération est malgré tout engagée dans un certain nombre d'actions qui participent de cette fameuse « solidarité » internationale, tant prêchée mais si peu appliquée dans les faits; il reste que, si les textes légaux fondant la manière dont notre pays assumera sa responsabilité vis-à-vis du tiers monde restent encore dans les tiroirs des spécialistes, la contribution suisse au développement n'en existe pas moins, si insuffisante soit-elle. Il est donc possible de passer outre les soucis tactiques des parlementaires pour relancer la réflexion sur le fond.

Et là, deux textes méritent d'être examinés, puis confrontés (cf. Service d'information tiers monde, 1/1975) qui, après la « crise » du pétrole, définissent la politique suisse du développement : d'une part, de source officielle, le « Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les répercussions des récents événements économiques mondiaux sur la contribution suisse à la coopération internationale au développement » (rapport demandé par le Parlement en mars 1974), et d'autre part le rapport de la commission d'études pour une nouvelle conception du développement, commission nommée par quatorze

organisations de coopération au développement. Une comparaison de ces deux textes permettra de distinguer les « points chauds » des discussions actuelles sur les problèmes de développement. Tout d'abord, « grosso modo », les points sur lesquels les deux textes se rencontrent, étant admis qu'ils sont sous-tendus tous deux par l'idée qu'il faut continuer, voire développer une coopération au développement :

- l'effort prioritaire doit être porté sur les pays et couches de population défavorisés dans le tiers monde;
- un accent prioritaire doit être mis sur le développement de l'agriculture dans les pays sous-développés (avec la participation de la population concernée, à l'aide de techniques adaptées, en favorisant des travaux utilisant beaucoup de main-d'œuvre, en soutenant une politique permettant une meilleure commercialisation des produits de consommation courants).

## La misère à l'intérieur de la misère

A partir de ces points de départ qui paraissent aller de soi, ou qui du moins font l'objet d'un large consensus, une remarque fondamentale. On parle, dans le rapport du Conseil fédéral, de « pays et de couches défavorisés ». La précision est capitale. Il est vrai que les investissements privés se concentrent sur les pays qui possèdent déjà une infrastructure et qui garantissent une rentabilité suffisante. Mais il y a davantage : les investissements — que la Confédération veut encourager — dans ces pays dits plus riches ne feront que renforcer la distorsion qui y existe déjà entre ville et campagne, entre régions « modernes » et régions rurales; c'est ce que souligne la commission d'étude, en refusant de parler seulement de différentes catégories de « pays en

développement », mais en soulignant l'existence dans chaque pays de « centres » de croissance opposés aux « périphéries » en voie de sous-développement (un investissement dans une région riche d'un pays « avancé » ne profite pas aux habitants les plus pauvres; il est donc en contradiction avec la politique gouvernementale en matière de coopération technique).

## Le rôle du commerce

Le commerce est également l'objet de divergences importantes :

— Le rapport gouvernemental insiste sur le rôle que peut jouer une coopération internationale pour « intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale de telle sorte qu'ils puissent devenir des partenaires du système international d'échanges commerciaux ». Parallèlement, ce n'est que par une augmentation des recettes provenant de l'exportation que les pays en développement pourront devenir moins dépendants d'une aide financière. A cet effet, il convient de renforcer leur économie afin qu'elle puisse être adaptée aux règles de la concurrence internationale.

— La commission d'étude est nettement plus sceptique quant au rôle que peut jouer le commerce pour le développement d'un pays. Sans postuler une autarcie totale, elle donne une priorité absolue à la production des biens de première nécessité. Les famines répétées de ces dernières années sont une conséquence de politiques de développement orientées vers l'augmentation des exportations aux dépens de la production alimentaire locale. Les plantations d'arachides, de coton, de café, etc. pour l'exportation ont rejeté sur les terres moins fertiles les paysans qui produisaient de quoi se nourrir. La production industrielle pour l'exportation, d'autre part, implique, si elle veut être concurrentielle, l'introduction d'une technologie de pointe, d'une mécanisation poussée et nécessite de très grands investissements de capitaux. Vouloir favoriser cela va à l'encontre des

intérêts évidents de pays souffrant de sous-emploi et de chômage, de manque d'infrastructures et de capitaux. Favoriser l'exportation, c'est s'enfoncer plus avant dans une dépendance accrue de l'étranger et des firmes multinationales.

### Désaccord sur les investissements privés

Les investissements privés, on s'en doute, sont l'une des pommes de discorde importantes :

— En ce qui concerne les investissements privés, le rapport du Conseil fédéral reconnaît qu'ils « se concentrent sur ceux de ces pays qui possèdent déjà une notable infrastructure ainsi qu'une économie relativement diversifiée et où une rentabilité suffisante peut être escomptée par le secteur privé ». La Confédération se propose, par le moyen de la garantie des risques à l'investissement, de faire profiter les pays « plus avancés » du tiers monde d'apport de capitaux du secteur privé. Une telle façon de faire répond à la fois aux intérêts du pays en développement en question et à ceux de la Suisse qui, trop petite et disposant de trop peu de main-d'œuvre se voit contrainte « d'investir à l'étranger son expérience industrielle, ses connaissances techniques et ses capitaux ». Le souhait est exprimé que ces transferts de capitaux tiennent compte des priorités de développement des pays destinataires.

— La commission d'étude, par contre, fait remarquer que dans la plupart des cas, les investissements privés contribuent plutôt à bloquer le développement d'un pays et non à le favoriser. Ils introduisent une technique hautement perfectionnée, un mode de production qui n'a besoin que de relativement peu de main-d'œuvre, ainsi que des modèles de consommation plaqués sur les habitudes occidentales. Rarement, les pays sous-développés sont en mesure de faire valoir des objectifs de développement face aux investisseurs. Ces derniers profitent en général d'une législation sociale très restrictive en matière de salaires et de droits des travailleurs.

### Partenaires ou non ?

Enfin, le rapport du Conseil fédéral souligne l'importance de la coopération au développement, ce point a été largement développé devant les Chambres, dans la mesure où elle permettra à certains pays qui ne sont pas actuellement en mesure d'établir avec la Suisse des relations économiques importantes de s'intégrer dans le marché mondial et de devenir un jour des partenaires intéressants pour nous. « Dans ce sens, dit le rapport, il appartient à la coopération au développement suisse de maintenir et de renforcer la capacité d'absorption des pays en développement pour ce qui est des produits d'exportation et des investissements suisses. »

Cette conception est radicalement opposée à celle qui ressort du rapport de la commission. Cette dernière fait au contraire ressortir le conflit qui existe entre les objectifs d'une politique de développement qui se veut au service des plus pauvres et la politique extérieure et commerciale de la Suisse qui veut servir les intérêts de notre pays. Or, « les intérêts à court terme de la Suisse ne sont pas identiques à des couches défavorisées dans les pays sous-développés ». Il est indispensable de reconnaître et d'affronter ce conflit. Puis d'élaborer une politique globale de développement qui vise en premier lieu à mettre un terme à toutes les relations, notamment économiques, entre la Suisse et les pays sous-développés qui font obstacle à un développement autonome dans ces pays. « Il n'est pas admissible de donner d'une main et de prendre de l'autre. Il y a une chose encore plus importante que l'aide : c'est que nous arrêtons de nuire aux pays sous-développés ». Quand on sait qu'en 1974 la Suisse a gagné par son commerce avec le tiers monde 3,18 milliards de francs, cette exigence ne manque pas de pertinence.

### Bonne volonté et lutte pour le pouvoir

Les divergences sur les formes que doit prendre l'aide au développement sont, on le voit, pro-

fondes, même une fois le principe admis. Il n'est que de lire les lignes de conclusion du Service d'information tiers monde pour s'en convaincre. « Le rapport du Conseil fédéral ne manque pas d'intérêt. Il pose certains accents justes et nécessaires. Mais son analyse pèche par manque de cohérence. (...) Par ailleurs, il ressort de ce rapport une vision de la situation politique de notre monde où les conflits sont complètement ignorés. On postule qu'il suffit d'un peu de bonne volonté pour que les intérêts des pays industrialisés correspondent à ceux des pays sous-développés, qu'il est possible de favoriser un développement en faveur des couches pauvres dans le tiers monde tout en visant à accroître les investissements et exportations suisses. Comme si nos industries hautement mécanisées produisaient ce dont a besoin le paysan du Tchad ou de la Haute-Volta pour survivre. »

### Un toast

» Le problème du pouvoir économique et politique dans le monde, dans les différents pays dont il est question, est constamment escamoté. Les causes des phénomènes décrits restent dans l'ombre. Une notion que l'on croyait un peu dépassée, celle de « progrès », sous-tend de nombreux passages du rapport, de même que la croyance qu'une simple extension des échanges commerciaux serait à même d'assurer à la longue le bien-être de chacun. On remplace volontiers la notion critique de « dépendance » par celle, merveilleusement neutre, d'« interdépendance ». Tout cela donne fortement à penser que ce rapport gouvernemental n'est en fait rien d'autre qu'un toast porté à notre industrie d'exportation et à sa vision du monde et du développement profondément marquée par le libéralisme économique. »

Devant de telles critiques, qui divisent donc les partisans d'une coopération au développement accrue, et qui pourraient être utilisées par leurs adversaires qui niera l'urgence d'un débat national sur la question ?